

# Drones d'observation et drones armés : un enjeu de souveraineté

Co-présidents : Cédric PERRIN (Les Républicains - Territoire de Belfort)

et Gilbert ROGER (Socialiste et républicain - Seine-Saint-Denis)

Rapporteurs : Jean-Marie BOCKEL (UDI-UC - Haut Rhin) et Raymond VALL (RDSE - Gers)

## Les drones apportent une valeur ajoutée militaire essentielle

Les drones réunissent des caractéristiques de permanence du vol et de discrétion visuelle et sonore :

# 1

### Le déport du pilotage

Les drones peuvent remplir des **missions dites 3D « dull, dirty, dangerous »**, c'est-à-dire **longues, usantes ou dangereuses** pour l'homme, en particulier dans des environnements « sales » (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques ou autre)



# 2

### La maîtrise du temps

Les drones « moyenne altitude longue endurance » (MALE), qui sont connectés au sol par liaison satellite, permettent une **présence permanente** et discrète (10 à 24 heures contre 2 ou 3 heures pour les hélicoptères ou avions, et jusqu'à 24h/24, 7 jours sur 7, pour une orbite de plusieurs drones)

# 3

### Un outil de renseignement

Les drones excellent en matière de renseignement, surveillance et reconnaissance. **Ils sont désormais la première source de renseignement en OPEX.** Ils ont une grande valeur ajoutée dans l'**appui aux frappes aériennes**. Ils sont devenus indispensables aux opérations des forces spéciales

Du fait de leur fragilité, l'emploi des drones est réservé aux espaces aériens peu contestés. Pour les armées, il est donc **complémentaire et non substituable** à celui d'engins habités.

# Toutes les composantes de l'armée française utilisent actuellement des drones ou en utiliseront prochainement



Armée de terre : drones tactiques (SDT) *Sperwer* puis *Patroller* (18m d'envergure, 1T), drones de contact, mini-drones et drones du génie



Armée de l'air : drones MALE *Harfang* puis *Reaper* (20m d'envergure, 2T)



Forces spéciales : drones de contact, mini-drones



Marine nationale : programmes en cours pour une capacité en drones tactiques et pour la lutte anti-mines

## L'échec de la création d'une filière française ou européenne



Depuis les années 1990, aucun programme n'a permis l'émergence d'une **filière industrielle européenne pérenne de drones MALE**



Ce qui a conduit à acheter le **drone américain Reaper**

Cette situation "non-souveraine" pose plusieurs problèmes :



Absence de maîtrise des zones de déploiement



Maintenance et formation dépendant de l'industriel américain



Coût d'exploitation important



Perte de compétences et d'emplois pour l'industrie européenne

Aujourd'hui, les travaux se poursuivent néanmoins au niveau européen dans deux directions :

- une coopération entre l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne pour le développement d'un drone MALE
- une coopération franco-britannique pour la mise au point d'un drone de combat dans le cadre du système de combat aérien futur (FCAS)

## Des questions juridiques



### LA NAVIGABILITÉ ET L'INSERTION DANS LA CIRCULATION AÉRIENNE GÉNÉRALE

Du fait des règles de l'air et de navigabilité, les drones militaires, en particulier les MALE *Reaper*, ne peuvent voler que de **manière très restreinte sur le territoire national**, ce qui nuit à l'entraînement des pilotes et au développement d'une mutualisation avec les forces de sécurité intérieure



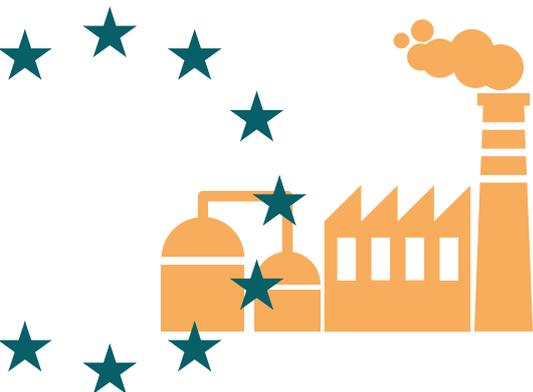
### LES DRONES MALE UTILISÉS PAR LA FRANCE NE SONT PAS ARMÉS

**Aucune règle de droit international ne s'oppose à l'armement des drones MALE de l'armée de l'air, qui présenterait un intérêt militaire certain** en « raccourcissant la boucle » entre le repérage d'une cible et le tir. Au sein des armées françaises, l'utilisation des drones armés serait soumise aux règles d'engagement en vigueur, permettant un usage proportionné de la force et une minimisation des dommages collatéraux. Les drones, engins pilotés, doivent ainsi être clairement distingués des "robots tueurs" qui n'existent pas encore et poseront de nouveaux problèmes juridiques et éthiques

## Les principales préconisations du groupe de travail

### Réussir la montée en puissance du drone MALE *Reaper*

- Créer une **filière professionnelle « drones »** attractive
- Sécuriser la **ressource satellitaire** indispensable au fonctionnement des drones MALE



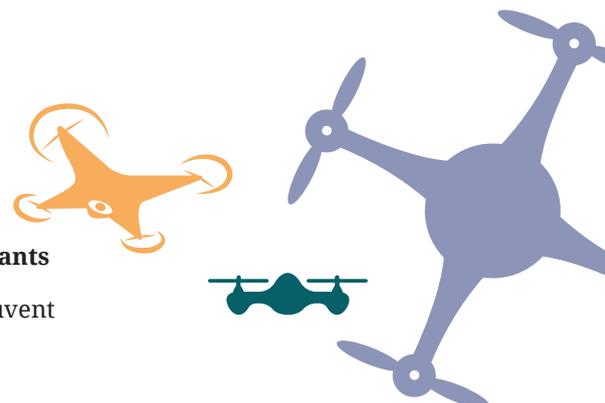
### Gagner le pari des drones européens

- Mener à bien le **projet de drone MALE européen** en veillant à sa compétitivité (coût raisonnable et performances égales ou supérieures au *Reaper*)
- **Ne pas rater le tournant du drone de combat**, en s'appuyant sur les programmes de démonstrateurs déjà développés (notamment Neuron)

### Minidrones et nanodrones : allier innovation et flexibilité

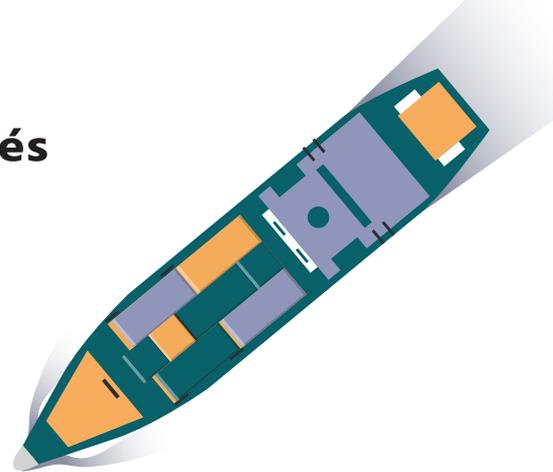


Continuer à développer ou à acquérir des **produits militaires innovants**  
Mais ne pas s'interdire d'acquérir des **drones commerciaux**, qui peuvent également se révéler utiles à très faible coût



## Drones tactiques : consolider les capacités

- Lancer l'étape 2 du système de drones tactiques (SDT) *Patroller* dans la **future loi de programmation militaire**
- Contribuer à l'émergence d'un **leader français ou européen de drones de type VTOL** (drones hélicoptères) pour la marine



## Armer les drones *Reaper* sous certaines garanties



**Armer les drones MALE *Reaper*** de l'armée de l'air



Rappeler que leur utilisation a lieu dans le cadre des **conflits armés** où la France est engagée, dans le respect du droit international et des règles d'engagement fixées pour chaque théâtre d'opérations



**Communiquer** sur l'impact et l'efficacité des éventuelles frappes de drones

## Accélérer l'évolution vers la navigabilité et l'insertion dans la circulation aérienne générale des drones

- Intégrer la **navigabilité des drones** en amont des programmes de systèmes drones
- Encourager le développement de drones dotés d'un système « **détecter et éviter** »
- **Faire évoluer rapidement la réglementation** pour prendre en compte les progrès des drones en matière de sûreté et de sécurité aériennes



## Développer la coopération avec les forces de sécurité intérieure



Faire émerger les besoins de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes et de la sécurité civile en matière d'utilisation **des drones MALE**



Organiser auprès de l'armée de l'air le recueil et la hiérarchisation des demandes correspondantes